

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 2 février 2009 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Yvan Larouche, conseiller

4187-020209 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Aucun

4188-020209 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4189-020209 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900001 à 900072
Numéros 900112 à 900144

285 837.66 \$
255 170.30 \$

4190-020209 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Beauré pour l'exercice 2009 :

Revenus	68 695,00 \$
Dépenses	<u>206 840,00 \$</u>
Déficit	138 145,00 \$

Répartition du déficit

- SHQ 90%	124 331,00 \$
- Ville de Beauré 10%	13 814,00 \$

4191-020209 **NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Beauré :

M. Henri Cloutier
M. Yvan Larouche
M. Serge Simard

4192-020209 **NOMINATION DE RUES DOMAINE DE LA CROIX – LOTS 371-3-1 ET 365-98-P ET 365-98-P**

Considérant que le conseil désire décréter l'ouverture de rue;

Considérant que les assiettes de rues ont déjà été cédées à la Ville par contrats notariés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que le conseil décrète :

- l'ouverture de la rue portant le numéro de lot 365-98-P portera le nom de « **rue du Cormier** »;
- que la rue portant le numéro de lot 371-3-1 et 365-98-P portera le nom de : **rue du Cerisier**;

4193-020209 **ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de :

- prêter gratuitement le terrain de baseball pour la tenue d'un tournoi qui se tiendra du 1er au 5 juillet 2009;
- permettre l'accès à la piscine avec un surveillant à l'exception du vendredi de 7 h 30 à 16 h;

- c) permettre l'utilisation des frigidaires disponibles, le stationnement, l'éclairage, le micro et le tableau indicateur;
- d) permettre également l'utilisation du chapiteau. En ce qui concerne le chalet, permettre l'utilisation en cas d'urgence, sous la supervision de notre employé.

4194-020209 **CONTRAT PROLUDIK**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le contrat avec la compagnie « Proludik Inc. » pour la réservation d'un orchestre incluant tous les accessoires à l'occasion de la Fête Nationale du 24 juin 2009 au montant de 17 089,28 \$ incluant les taxes.

4195-020209 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1096-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet du Règlement No 1096-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour:*

- *ajouter dans la zone 37-H l'usage habitation unifamiliale jumelée (Ha2);*
- *Déterminer les normes de lotissement pour l'usage habitation unifamiliale jumelée;*
- *Abroger les usages autres que les usages habitation unifamiliale isolée et habitation unifamiliale jumelée;*
- *Modifier les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment. »*

4196-020209 **ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT NO 1101-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet du Règlement No 1101-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour:*

- *Modifier, dans les zones 41-H, 46-H, 47-C, 49-H et 50-C, les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment en étage et en mètre. »*

4197-020209 **BPR – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES D'INGÉNIERIE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1064)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie au montant de 13 005,26 \$ incluant les taxes (facture #13024799), dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable. Ces frais seront financés à même le règlement d'emprunt 1064.

4198-020209 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1102**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1102 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :*

- *ajouter des panneaux d'arrêt dans les rues du Cormier, du Cerisier et des Mésanges;*
- *interdire le stationnement dans la rue Industrielle, tronçon nord.*

4199-020209 **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #14**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #14 de la mise aux normes de l'eau potable au montant de 1 103 810,70 \$ à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1064.

4200-020209 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – QUOTE PART 2009**

ATTENDU le budget 2009 soumis par l'Office municipal d'habitation ;

ATTENDU le budget approuvé par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de payer la somme de 13 566,00 \$ représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2009.

4201-020209 **CONTRAT DE LICENCE SUPPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUE ET EXCLUSIVE AU LOGICIEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat tripartite afin de permettre à la firme d'évaluateurs Évimbec d'utiliser les logiciels en évaluation de CIB.

4202-020209 **COURS DE GOLF – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser la Régie intermunicipale de l'aréna à utiliser gratuitement la palestre de l'École secondaire Mont Ste-Anne pour les cours de golf qui se tiendront de la mi-avril à la mi-mai représentant la somme de 750,00 \$.

AVIS DE MOTION (Règlement no 1096-1)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement no 1096-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour:*

- *ajouter dans la zone 37-H l'usage habitation unifamiliale jumelée (Ha2);*

- *Déterminer les normes de lotissement pour l'usage habitation unifamiliale jumelée;*
- *Abroger les usages autres que les usages habitation unifamiliale isolée et habitation unifamiliale jumelée;*
- *Modifier les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment. »*

AVIS DE MOTION (Règlement no 1097)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Labonté qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement no 1097 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour:*

- *Assujettir à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction, de rénovation extérieure et d'aménagement paysager comprise dans la zone 37-H. »*

AVIS DE MOTION (Règlement no 1101-1)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement no 1101-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour:*

- *Modifier, dans les zones 41-H, 46-H, 47-C, 49-H et 50-C, les normes d'implantation relativement à la hauteur d'un bâtiment en étage et en mètre. »*

AVIS DE MOTION (Règlement no 1103)

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Claudine Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux municipaux pour améliorer les infrastructures municipales soit : l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial et des travaux de voirie dans le cadre du projet « Domaine de l'Avalanche » comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 420 000 \$, remboursable en dix (10) ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- le quillorama
- .- le dépôt de la neige dans les rues

4203-020209 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe